



MODÈLES DE LEGS

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 janvier 2005 n° *INTA0500005D*, l'association SOS Grand Bleu a le droit de recevoir des donations et des legs. Il suffit pour cela d'indiquer vos dispositions dans un testament manuscrit daté et signé à envoyer à l'adresse du siège social : SOS Grand Bleu – Hôtel de ville - BP 29 - 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat / Tél. : 04 93 76 17 61

Modèle de LEGS universel

Je soussigné(e), institue pour mon légataire universel, SOS Grand Bleu, Hôtel de ville, BP 29, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat, auquel je lègue en conséquence, la totalité des biens meubles et immeubles qui composent ma succession. Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.

Modèle de LEGS particulier

Je soussigné(e), lègue à titre particulier à SOS Grand Bleu, Hôtel de ville, BP 29, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat, tel bien meuble ou immeuble mentionnés ci-dessous :